

Bodet Campanaire
Contrat de Maintenance de l'horloge de l'Hôtel de Ville et de l'Eglise Sainte Rictrude

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Février 2024, donnant délégation au Maire de fixer des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il y a lieu de reconduire le contrat de maintenance avec la société CAMPANAIRE 19 rue de La Fontaine à TREMENTINES (49340) afin d'assurer la vérification et l'entretien de l'installation de l'horloge de Hôtel de Ville et de l'église Sainte Rictrude ;

DÉCIDE

De reconduire le contrat pour un montant annuel d'entretien fixé à la somme forfaitaire de : **573.12 € HT soit 687.74 € TTC.**

L'actualisation de prix est appliquée suivant l'article 3 du contrat.

La reconduction prend effet à compter au 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Fait à Waziers, le 20 MARS 2024

Le Maire,
Laurent DESMONS

